

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2012

L'an deux mil douze, le 27 février à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 février 2012

ETAIENT PRESENTS : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Monsieur Lionel BERGUERAND, Monsieur Christophe CHAMBOST, Madame Gonny OUANG

ABSENTS EXCUSES : Madame Sonia DESCHAMPS

SECRETAIRE : Madame Joëlle DUNAND

DELIBERATIONS

1. n°12/01/01 Beau séjour – Bureau BET avenant n°1

Le lot Bureau BET a été attribué à l'entreprise **GP Structure** pour un montant de 9 000€HT. Des honoraires concernant l'étude technique à réaliser pour la construction de l'escalier de secours côté préau justifient un avenant n°1 pour un montant de 1 600€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant concernant l'étude technique à réaliser pour la construction de l'escalier de secours côté préau pour un montant de 1600€HT.
- Autorise la modification du montant total du lot Bureau BET à 10 600€HT

2. n°12/01/02 Archives municipales – convention accompagnement mise à jour

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de classement et de mise à jour des archives.

Ardec Formation, représentée par madame Maryvonne PEREZ, a été contacté par la mairie pour la réalisation d'une mission d'accompagnement et de mise à jour des archives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire : à signer la convention avec la société Ardec Formation pour l'accompagnement et la mise à jour des archives.

3. n°12/01/03 Accessibilité des bâtiments

Monsieur le Maire rappelle la consultation par groupement de commande entre les quatre collectivités de Chamonix, Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, les Houches et Vallorcine.

C'est le bureau Pyramide pour un total de 14 100€HT qui a été retenue.
La ventilation pour Vallorcine se monte à 650€Ht.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise Pyramide pour un montant de 650€HT

4. n°12/01/04 budget eau et assainissement – réductions de factures

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de plusieurs administrés concernant leur facture d'eau et d'assainissement :

- Monsieur Rocheteau Michel concernant une erreur de facturation de l'application d'un forfait à tort (facture n°2011-003-000352) soit une déduction de 189.35€TTC,
- Monsieur Deshayes Jean-François concernant une erreur de facturation de l'application d'un forfait à tort (facture n°2011-003-000165) soit une déduction de 148.25€TTC,
- Monsieur Vouilloz Michel concernant la facturation de deux forfaits à tort soit une déduction de 220.16€TTC (facture n°2011-003-000400),
- Monsieur Bouet Jean-Marie concernant la facturation à tort de l'assainissement pour un montant de 251.97€TTC (facture n°2011-003-000077),
- Monsieur Bertholet Renaud pour une proratisation de la prime fixe soit une déduction de 42.20€TTC (facture n°2011-003-000063),
- Monsieur Hedberg concernant sa maison située au Mollard non habitée depuis plus d'un an (facture n°2011-003-000262),
- Monsieur et madame Samyca concernant le forfait pour un appartement habitable à compter du 1^{er} janvier 2011 soit une proratisation du forfait et donc une déduction de 91.75€TTC (facture n°2011-003-000358),
- Les C.V.M pour deux chalets non occupés situés aux Biolles et au Lay (facture n°2011-003-000148 et n°2011-003-000151),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire :

- à réduire la facture de Monsieur Rocheteau, Deshayes, Vouilloz, Bertholet et Samyca,
- de supprimer la facture de Monsieur Hedberg et des CVM.

5. n°12/01/05 Facture SMS – remboursement de factures

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'envoi des SMS pour la fermeture et la réouverture du col des Montets.

Le règlement s'effectuant par internet, il convient de rembourser les deux factures d'un montant de 825.24€TTC et de 418.60€TTC à monsieur Claude Piccot, Maire de Vallorcine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du remboursement, à Monsieur Claude Piccot, des deux factures concernant les SMS pour un montant de 825.24€TTC et 418.60€TTC.

6. n°12/01/06 bibliothèque demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement du bâtiment Beau Séjour et plus particulièrement ceux de la bibliothèque de Vallorcine.

Dans ce cadre, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de Savoie Biblio pour l'aménagement d'une bibliothèque de lecture publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire :

- à déposer une demande de subvention auprès de Savoie Biblio pour l'aménagement de la bibliothèque de lecture publique de Vallorcine.

Demande d'intention d'aliéner

Le Maire donne lecture des Demandes d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption

BURNET Gérard

Le Buet

B 786,788